



CHARGÉ DU RECOUVREMENT FISCALITÉ

Pilotage, management et gestion des ressources internes

Définition : Perçoit les impôts et met en œuvre les procédures de recouvrement des créances de la collectivité publique

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Accueil et information des usagers
- Encaissement des moyens de paiement
- Gestion des opérations comptables
- Mise en œuvre des procédures de recouvrement amiables et forcées
- Instruction et suivi des réclamations contentieuses et gracieuses
- Veille et contribution à l'adaptation de la réglementation fiscale

ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES :

Gestion concomitante des obligations déclaratives et de paiement de l'impôt

FACTEURS D'ÉVOLUTION :

- Adaptation à l'organisation des services et aux évolutions réglementaires (réforme fiscale)
- Modernisation des moyens de paiement (télédéclaration et télépaiement)
- Développement des nouveaux modes de communication
- Développement des logiques d'interlocuteur fiscal unique (polycompétence)

CONDITIONS D'ACCÈS :

Concours externe et interne

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXERCICE :

Disponibilité

Risques de tension en situation de recouvrement

COMPÉTENCES

Savoir-Faire	Savoirs
○ ACCUEIL ET INFORMATION DES USAGERS	
<ul style="list-style-type: none"> - Informer et orienter l'utilisateur dans ses démarches - Expliquer à l'utilisateur la réglementation fiscale - Orienter l'utilisateur vers les services et interlocuteurs compétents - Conduire un entretien et analyser la nature de la demande - Gérer les situations conflictuelles et conduire les entretiens avec courtoisie 	<ul style="list-style-type: none"> - Droit fiscal - Dispositions générales et particulières de la fiscalité applicables en Polynésie française - Techniques de communication et de médiation
○ ENCAISSEMENT DES MOYENS DE PAIEMENT	
<ul style="list-style-type: none"> - Analyser la concordance des moyens de paiement et des documents justificatifs - Encaisser et saisir les moyens de paiement 	<ul style="list-style-type: none"> - Techniques d'analyse et de contrôle des déclarations - Procédures et pièces constitutives du paiement de l'impôt - Applicatifs informatiques métiers



Savoir-Faire

Savoirs

GESTION DES OPÉRATIONS COMPTABLES

- Tenir les comptes de l'organisation comptable
- Arrêter des états comptables, journaliers et mensuels
- Suivre et traiter des comptes d'imputation provisoire
- Effectuer des opérations comptables liées aux admissions en non valeur
- Elaborer des tableaux de bord

- Règles financières et comptables des opérations de recouvrement
- Tableaux de bord et outils de gestion
- Nomenclatures et techniques de comptabilité publique

MISE EN ŒUVRE DES PROCÉDURES DE RECouvreMENT AMIABLES ET FORCÉES

- Appliquer et maîtriser les procédures
- Contribuer à la défense de l'action en recouvrement devant les juridictions
- Décider des procédures adaptées aux enjeux
- Gérer et suivre les délais de paiement et les plans de règlement
- Anticiper les échéances des délais de recouvrement
- Initier les mesures conservatoires nécessaires
- Exercer des droits de communication
- Constater l'irrecouvrabilité et proposer l'admission en non valeur

- Principes et modalités des recouvrements par voie juridictionnelle
- Réglementation des procédures en matière de recouvrement et des voies civiles d'exécution et de recours
- Réglementation des procédures collectives
- Techniques rédactionnelles juridiques
- Techniques des opérations fiscales et comptables
- Procédures de gestion et de contrôle des dossiers fiscaux

INSTRUCTION ET SUIVI DES RÉCLAMATIONS CONTENTIEUSES ET GRACIEUSES

- Appliquer et maîtriser les procédures
- Analyser, instruire et suivre les demandes
- Apprécier les situations personnelles, délicates et sensibles
- Proposer des solutions correctives

- Cadre et dispositions relatives aux réclamations contentieuses et gracieuses
- Techniques de communication
- Techniques rédactionnelles

VEILLE ET CONTRIBUTION À L'ADAPTATION DE LA RÉGLEMENTATION FISCALE

- Organiser la circulation des informations réglementaires
- Analyser les informations, instructions et textes relatifs aux procédures de recouvrement, budgétaires, et de comptabilité publique
- Proposer des précisions ou des évolutions réglementaires
- Établir des rapports d'activité et produire des analyses sur son champ d'activité

- Analyse juridique et fiscale